



Pau, le 4 mars 2024

Bilan du CSA effectifs et DGH : la DSDEN droit dans ses bottes !

Le premier CSA de préparation de rentrée devant aborder les prévisions d'effectif et les répartitions des DGH dans les collèges et lycées ayant été boycotté par deux fois par l'intersyndicale, nous avons donc siégé le mercredi 21 février lors de cette instance départementale de repli qui peut se tenir sans quorum.

En tout premier lieu, nous avons rappelé que la mobilisation du 1^{er} février était à la fois l'expression d'une forte revendication de revalorisation salariale sans condition pour toutes et tous, du refus massif des mesures pédagogiques et éducatives rétrogrades dont le « choc des savoirs » est l'illustration paradigmatique

En ce qui concerne la **préparation de la rentrée**, elle se fait, d'une part, une fois de plus mais de manière accentuée, dans l'**incertitude réglementaire** sur la base de textes qui ne sont pas publiés et d'autre part sur la certitude de l'**austérité budgétaire** continuée avec des baisses de DGH dans nos établissements.

Sur le plan des **effectifs**, leur **hausse globale** par rapport au constat de rentrée 2023 se traduit paradoxalement par la **suppression** de trop nombreuses **divisions**. Les classes seront toujours plus surchargées et pourraient dépasser les seuils fixés par le rectorat lui-même. Ce constat est accentué par la non prise en compte, dans les documents de la DSDEN, des élèves d'ULIS. Or le DASEN estime que, **contrairement à ce qui est affiché dans les documents et à notre analyse**, ces élèves sont bien comptabilisés dans les classes et dans le dispositif ULIS. **Nous alertons les collègues qui doivent rester attentifs à l'évolution des effectifs, nous alerter en cas de problème et refuser catégoriquement des classes surchargées.**

Il est à noter aussi que les prévisions d'effectifs dans certains établissements vont être amenés à évoluer largement car le conseil départemental prévoit des **modifications de la sectorisation** de différentes **collèges** présentées lors du CDEN du 14 mars 2024 : Daniel Argote et Gaston Fébus à Orthez, Simin Palay à Lescar, Jean Moulin à Artix et Pierre Bourdieu à Mourenx, collèges des Remparts à Navarrenx et Tristan Derème à Oloron-Sainte-Marie, collèges Jean Bouzet à Pontacq et Jeanne d'Albret à Pau et collèges René Forgues à Serres-Castet, Joseph Peyré à Garlin et d'Arzacq-Arraziguat.

Si certaines modifications permettent de mieux répartir les élèves dans des établissements déjà surchargés et permettre une meilleure mixité, cela n'est pas toujours le cas. Par exemple la refonte de la sectorisation envisagée pour le collège **Jeanne d'Albret** de Pau va au contraire **diminuer la mixité sociale** et les collègues de l'établissement sont résolument opposés à cette proposition.

D'un point de vue général, cela pose aussi la question d'un **calendrier** qui **ne respecte pas la préparation de rentrée** et qui risque de bouleverser le nombre de divisions.

Cela aura des conséquences sur le **manque de transparence** en vue de la prochaine instance départementale sur les postes qui doit se tenir le 12 mars 2024.

Le 8 mars, c'est grève féministe !

- Contre les VDHA (violences, discriminations, harcèlements et agissements sexistes),
- Pour l'égalité professionnelle,
- Pour un droit absolu de disposer librement de nos corps

Rendez-vous 15h40

Place Clemenceau à Pau et Place de la liberté à Bayonne

Renaud Robert, secrétaire départemental

Mars 2024 contre-attaque ! mobilisation et actions

Lors du congrès académique du SNES-FSU de Bordeaux, les congressistes ont réaffirmés la volonté d'une poursuite du mouvement initié depuis le 1^{er} février.

Le congrès académique de Bordeaux s'adresse à l'ensemble des syndiqué-es de l'académie. Une poursuite de l'action au mois de mars est nécessaire pour accentuer le rapport de force que le SNES a su installer.

Le SNES appelle les collègues actives, actifs et retraité-es, toutes et tous solidaires, à se mobiliser lors des dates d'ores et déjà prévues

• **dès le 8 mars**, journée de grève intersyndicale pour la défense des droits des femmes, afin de mettre en avant les revendications pour l'égalité professionnelle

• **le 19 mars**, pour la mobilisation intersyndicale fonction publique, afin de défendre les carrières, les statuts, la revalorisation des traitements et des pensions

• **le 26 mars**, à l'appel du Groupe des 9, sur la défense du pouvoir d'achat des pensions, les questions de santé et pour une véritable loi sur la perte d'autonomie.

*La section académique du SNES de Bordeaux appelle à **construire un mouvement d'importance et dans la durée**, à la hauteur des enjeux et des attentes. Le SNES s'engage en lien avec la FSU :*

✓ à établir un calendrier d'action dans les intersyndicales éducation et fonction publique

✓ dans ce cadre, à impulser des mobilisations dès les prochaines semaines

✓ à faire vivre, en s'appuyant sur sa base syndicale, les revendications dans les établissements

par des heures mensuelles d'information syndicale, des AG, par des adresses aux parents, aux élu-e-s afin de préparer la réussite de l'action et de gagner

[Retrouvez l'intégralité du texte action ici :](#)

Groupe de Travail : création et surtout, suppression des postes

Le premier GT aura lieu mercredi 6 mars à partir de 14h30.

Les documents qui rassemblent les différents TRMD (tableaux de répartition des moyens par disciplines) remontés des établissements annoncent déjà la **suppression de 15 postes** dans notre département accompagnée de trop nombreuses **mesures de cartes scolaires** touchant des collègues.

En collège, ce n'est pas moins de 10 suppressions dont une mesure de carte scolaire compensées uniquement par 5 créations qui vont nous impacter. La TECHNOLOGIE est particulièrement touchée par ces mesures avec 6 suppressions. Cette discipline paye le prix fort des réformes de l'année dernière. Le choc est brutal !

En lycée, 14 postes pourraient être supprimés dont 4 mesures de carte scolaire compensés par la création de 5 postes. Toutes les disciplines sont concernées.

Plus de **25 BMP de 18h** sont pour l'instant vacants et ne font pas l'objet d'une demande de création de poste.

C'est bien une coupe budgétaire, et une précarisation des postes, que le ministère réalise dans notre département, comme dans les autres.

Carrières

La **CAPA de contestation** des avis des rendez-vous de carrière 2022-2023 se tiendra **jeudi 07 mars** au rectorat. Le SNES-FSU y défendra les dossiers des **collègues** ayant saisi la CAPA et lui ayant donné les informations sur leur situation. Lors de la CAPN de contestation concernant les collègues gérés directement par le ministère (collègues à l'étranger...), qui s'est tenue au ministère en décembre dernier, 19 des 20 contestations ont abouti à une modification à la hausse de l'avis final. Espérons que le rectorat de Bordeaux sera aussi attentif au bien-fondé de nos arguments.

Par ailleurs la DGRH a informé le SNES national qu'**à compter de la campagne 2024**, les listes des agrégé-es bénéficiaires de l'avancement bonifié (accélération d'un an aux 6 et 8ème échelons), seront publiées par discipline et par ordre alphabétique dans SIAP. Le ministère va demander aux rectorats de procéder de même pour les autres catégories.